Les
Pampres
Saumuroises

REGLEMENT

1 – Ce Brevet est nommé « Les Pampres Saumuroises » ou « Brevet du Grimpeur Saumurois »

2 – Il est réalisé en hommage à nos anciens qui avaient élaboré ce Brevet il y a quelques décennies

3 – Chaque participant s'engage sur l'un des trois parcours de son choix

Pampre d'Or = 105 km, Pampre d'Argent = 61 km, Pampre de Bronze = 41 km

en fonction de sa capacité du moment

4 – Le départ et l'arrivée seront effectués au siège du CTS, 41-43 rue de la Croix VERTE à Saumur ou un pointage sera effectué (départ et arrivée) Chacun (une) sera face à lui (elle) - même et ce brevet est basé sur la confiance pour la réalisation des parcours.

Les Départs se feront en décalé :

Pampre d'Or : Départ à 8h00

Pampre d'Argent : Départ à 8h15

Pampre de Bronze : Départ à 8h30

5 – Ce Brevet se fait à allure libre, ce n'est pas une compétition, il est effectué dans les strictes règles du Code de la Route, chaque concurrent s »y engage en signant la feuille

6 – Un Diplôme sera délivré ultérieurement à chaque participant (te)

7 – En signant la feuille d'inscription, chacun (une) accepte le présent règlement